Section de Haute-Garonne

Interpellation du DRFiP avant l'ouverture du Conseil Social d'Administration du 13 mars 2023

Nous ne siégerons pas aujourd'hui dans cette instance parce que nous n'oublions en rien ce qui est la priorité du monde du travail cette semaine. Nous n'y siégerons pas et vous demandons donc, à l'instar de la demande de nos organisations nationales, de le reporter. Néanmoins, nous sommes venus dans cette salle pour vous lire et vous remettre cette déclaration parce qu'au-delà de notre demande de neutralisation, elle appelle des réponses sur plusieurs points que nous vous demandons de nous adresser par écrit.
Revenons d'abord à l'essentiel de l'actualité du moment : la bataille d'opposition à la contre-réforme des retraites se poursuit et cette mobilisation est inédite depuis janvier : manifestations massives, soutien large de la population, grèves significatives… Le Gouvernement se doit de répondre favorablement à la demande de retrait du texte. Nous vous demandons de transmettre cette exigence auprès du Préfet de Région tout en l'informant de l'implication significative des agent-es de la DRFiP 31 dans les grèves.
S'agissant des prélèvements de jours de grève, nous demandons la transparence sur les modalités de prélèvement envisagées et, suite à la demande intersyndicale, leur étalement avec au maximum 2 jours par mois prélevés. De même, nous vous demandons une nouvelle fois de regarder avec attention les détails des chiffres de grève par services, tant il est souligné une nouvelle fois « en creux », au-delà du message sur les retraites, les situations difficiles de plusieurs services et missions. C'est par exemple le cas des SPF où le sens du travail est interrogé depuis des mois et que vous restez sans rien dire, rien faire, malgré toutes ces alertes.
Nous tenons donc malgré tout à vous interpeller sur les points à l'ordre du jour du CSA et vous demandons des réponses rapides et précises par écrit.

Nous sommes surpris de **l'absence d'évocation du dossier du PNAA** alors que la convocation initiale mentionnait ce point. Votre argument : attendre le débat au CSAR, est inaudible. D'autant moins que nous vous interpellons depuis des mois et que l'enjeu est d'informer sur des réorganisations du service que nous savons actées ! Votre silence persistant sur ce dossier est tout simplement une marque de mépris des représentant-es des personnels, mais aussi pour les personnels qui attendent de l'information et de la transparence.

De même, alors que nous n'avons toujours pas de règlement intérieur proposé pour cette instance, nous découvrons que vous nous demandez de **valider une grande quantité de PV de CTL**, dont certains datant de… 2021 ! C'est un manque de respect pour nous et notre message récurent : « *nous voulons que ces débats soient utiles et transparents* ». Le caractère réactif de l'élaboration des PV a longtemps était une caractéristique de notre Direction et nous exigeons d'y revenir et ainsi de nous respecter. Le service en charge, pas plus que ses agent-es, ne sont en cause parce que c'est vous et vos réorganisations qui en portez la responsabilité.

Concernant la fiche sur **le « renforcement de la mission Régie-DFT »** nous tenons à vous rappeler la réalité actuelle quand vous annoncez trois agent-es B/C sur ces missions, alors que la collègue en charge des régies est absente pour une longue durée, sans visibilité sur un quelconque renfort. Dès lors nous vous interrogerons, au-delà de ce que vous présentez comme en fait une feuille de route pour un collègue A nouvellement affecté sur la Division, sur la charge de travail des collègues, comme cela vous a déjà été signalé suite à l'interpellation collective des agent-es de cette Division.

Concernant **l'expérience de numérisation et correction dématérialisée du concours de contrôleur de 1° classe**, nous espérons que les notes attribuées aux candidat·es ne seront pas virtuelles. Au-delà de la blague, nous vous interrogerons sur la charge de travail supplémentaire et les liaisons à mettre en œuvre pour les agent-es de la division RH. De même, et ce n'est pas une blague, nous nous interrogeons une nouvelle fois sur vos objectifs de dialogue dans les instances quand nous constatons que cette « expérience » est pour… demain !

Sur les propositions de **lancement de la consultation des personnels sur les horaires des services de Balma,**

Rangueil et Mirail, nous voulons permettre le choix des personnels et notons que vous avez entendu nos arguments permettant, sur ces sujets, une cohérence sur les bâtiments en consultant les divers services.

Par contre, c'est peu de dire que nous sommes stupéfaits de la présentation « pour information » **d'une expérimentation au SIP de Colomiers sur le télétravail « imposé de fait » sur la journée du Vendredi** (sans date, ni modalité de bilan évoquée), avec regroupement « imposé de fait » des agent-es restant·es sur un seul bureau. Le tout présenté comme « *améliorant la qualité de vie au travail et favorisant la sobriété énergétique* » !

Commençons par le dialogue social. Vous avez, dans notre dos, lancé une expérimentation et consulté les personnels localement avant le moindre débat qui aurait sans doute permis de vous montrer les limites de votre initiative. Nous vous rappelons que sur ces sujets, et face à nos inquiétudes exprimées, vous vous étiez engagé lors du CTL du 08/11/2022 à « *associer pleinement les organisations syndicales sur ces dossiers et démarches* » ! L'exemple du jour est spectaculaire de la distance que vous mettez entre vos paroles et vos actes quand il s'agit de passer aux travaux pratiques de l'information et du débat préalable avec une réelle transparence !
Comme nous le disons de manière constructive depuis le début du processus de travail local avec l'ANACT sur le dossier du Télétravail, il y a des engagements, des protocoles validés nationalement, qui sont pour nous une ligne rouge : le télétravail ne peut pas être imposé, ni dans sa modalité ni dans des journées obligatoires de fait ! Et ce qui plus est alors que les échanges sur cette question ne sont pas aboutis au niveau national auquel vous vous référez pourtant si souvent sur tant de sujets.

En réalité vous voulez être le « bon élève » d'un gouvernement qui a inscrit cette modalité sur ses tablettes, même si elle est différente et vous êtes, tout autant que lui, dans l'idéologie et la théorie, sans vous préoccuper des réalités de nos missions et de nos conditions de travail.

Cette organisation n'affecterait pas, selon vous, le service aux usagers. Évidemment, vous vous êtes ingéniés à le détruire morceau par morceau en réduisant l'accès à nos services. Sans compter que cela vous conduit à déplacer la tournée postale ce qui est, en soi, une nouvelle restriction du service. Et vous n'avez pas un mot, pas une prospective, sur l'organisation du travail et les conséquences pour les personnels. Pour ne prendre que cet exemple, comment sera géré un stagiaire ou un-e agent-e nouvellement muté-e dans ce service et qui n'est donc pas en capacité de télétravailler ? Qui assurera le tutorat ou la responsabilité ?

Cette organisation n'affecterait pas, selon vous, les conditions de travail, voire les améliorerait. Vous osez même écrire en propos liminaires que « *l'amélioration de la qualité de vie au travail est un sujet majeur* ». C'est ignorer la dimension collective du travail et toutes les critiques faites sur les conditions de travail au domicile de tout ou partie des personnels. C'est ignorer ce que deviendront les conditions de travail de celles et ceux qui resteront sur le site, seront déporté·e·s de leur bureau par obligation et laissés face aux contraintes physiques et matérielles de l'intégralité du collectif, malgré elles et eux.

Cette organisation serait destinée à rien moins que de faire face aux enjeux climatiques. Mais sur quelles données faites-vous reposer d'aussi pompeuses déclarations ? Où sont, pour étayer votre expérimentation, les données sur les coûts actuels et futurs, les lieux d'habitation et les modes de transport des personnels,... ? Y prenez-vous en compte le transfert de coûts sur les personnels qui ne risque pas d'être compensé par l'indemnité correspondante ? Avez-vous étudié le transfert de dépense énergétique d'un lieu collectif vers une multiplicité de lieux individuels ? Tout cela n'est tout simplement pas sérieux et ne correspond qu'à de l'idéologie budgétaire d'une part et un affichage tout en greenwashing de l'autre.

Tout ceci n'est rien moins que la poursuite de la mise en œuvre d'une administration virtuelle et à la carte qui ignore une grande partie de la population, dont la plus fragile, qui dégrade l'exercice des missions et le rôle de l'État, qui détériore les collectifs et les conditions de travail.

Solidaires Finances Publiques **vous demande solennellement de ne pas mettre en œuvre cette expérimentation**, d'attendre que tous les débats nationaux soient allés à leur terme avant d'envisager quoi que ce soit de cette nature, de profiter de ces délais pour produire des études complètes et sérieuses du point de vue énergétique et enfin, de produire des éléments sur l'organisation et la production du travail et sur toutes les conséquences en matière d'encadrement, de responsabilités et de conditions de travail pour l'intégralité des personnels.